

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/22

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	Le 08 juin 2018
Date d'affichage :	le 26 juin 2018

Séance du 14 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, quatorze juin à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Didier BÉRANGER, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Denis MESSIO, Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Patrick PEYR représenté par Monsieur Didier BÉRANGER

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIÈRES, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Marché public de maîtrise d'œuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21-1,

Considérant que le marché public de maîtrise d'œuvre n°2015MOE1 arrive à échéance le 22 juillet 2018,

Monsieur le Président informe les membres qu'il est nécessaire de démarrer une procédure d'appels d'offres pour les missions de maîtrise d'œuvre dans les conditions suivantes :

- Accord-cadre avec émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins du Syndicat,
- Maintien du découpage en 3 lots géographiques avec intégration du secteur Force Énergies au lot n°1 – zone Nord,
- Fin de l'accord-cadre au 31/12/2019 avec possibilité de reconduction expresse de 2 fois 6 mois,
- Procédure adaptée passée en qualité d'entité adjudicatrice avec un montant maximum de commande fixé à 140 000 € HT par lot soit 420 000 € HT pour l'ensemble de l'accord-cadre.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer ce marché à l'issue de la procédure d'appel d'offre et de signer toute pièces afférentes à l'exécution de ce marché.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

PREND ACTE des conditions du marché de maîtrise d'œuvre telles que présentées,

AUTORISE le Président à souscrire l'accord-cadre avec émission de bons de commande correspondant,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

